

Groupe de travail 2 : Marché de l'UE

Projet de compte-rendu

Vendredi 27 novembre 2020

10h30-13h30 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenu du Président, Andrew Kuyk

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (22/09/20): adoptés

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

- **Présentation du système de cartons jaunes et rouges et des procédures en cours par une représentante de la Commission**

Desiree Kjølsten (DG MARE) souligne l'impact du Covid-19 sur les activités de la Commission. Une grande partie du travail consiste à maintenir la coopération bilatérale avec les pays tiers, y compris grâce à des évaluations sur le terrain. Les services ont dû faire face à de nombreuses difficultés depuis le mois de mars. Les activités d'audit ont été affectées par les interdictions de voyage, mais la coopération à distance a été très active. La solution temporaire consiste à organiser des visioconférences et réaliser des tâches de bureau. La Commission essaie de faire avancer le dialogue. L'accent est mis sur le développement des cadres légaux et de mise en œuvre.

En ce qui concerne le Panama, la représentante explique que c'est le tout dernier pays à avoir reçu un carton jaune, en décembre dernier, et le premier cas de récidive. C'est un signal important pour les pays ayant reçu un carton vert. Le premier carton jaune avait été levé en 2014, mais plusieurs engagements n'ont pas été respectés et la situation sur le terrain s'était dégradée. Il y a des défaillances en matière de contrôle des activités des navires de pêche qui battent leur pavillon. Il n'y a pas de contrôle adéquat des usines de transformation du poisson. Le respect des lois est affecté par des procédures inefficaces et une approche laxiste vis-à-vis des infractions, en plus d'une mauvaise mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port. Bien que le Panama ait ébauché une nouvelle réglementation pour le secteur de la pêche, qui est en cours d'examen à l'assemblée parlementaire nationale, des problèmes fondamentaux persistent, comme le contrôle efficace de la flotte internationale. Il est trop tôt pour déterminer les prochaines étapes, mais la Commission suit la situation de près. Des visioconférences (la dernière a eu lieu le mois précédent) et des échanges par écrit ont lieu.

En ce qui concerne le Vietnam, le dialogue est établi depuis octobre 2017. Depuis, le Vietnam a entièrement rénové son cadre juridique. La nouvelle législation est entrée en vigueur en 2019. Au



cours de la même année, le Vietnam a publié plusieurs règlements d'exécution, dont un nouveau système de sanctions, des exigences techniques de contrôle, des VME, des journaux de bord, des contrôles des importations et des mesures du ressort de l'État du port. Toute la législation est en vigueur, mais il n'est pas encore possible de savoir comment se passe la mise en œuvre. Le gouvernement fait preuve d'un engagement politique assez fort, ce qui constitue certaines garanties pour l'UE. Il y a un problème de coordination entre le gouvernement et les provinces côtières. Le gouvernement œuvre pour améliorer la coopération avec lesdites provinces, notamment grâce à des visites sur place. La Commission poursuit son étroite collaboration avec le gouvernement à l'aide de visioconférences et en échangeant par écrit. Le Vietnam avance dans la bonne direction, mais il est encore trop tôt pour envisager de lever le carton jaune.

En ce qui concerne l'Équateur, le dialogue reste la priorité, vu qu'il s'agit du principal fournisseur de thon en conserve et de longes de thon précuites. Il est primordial de s'assurer que les produits qui pénètrent dans l'UE ne sont pas issus de la pêche INN. L'équateur a reçu un carton jaune suite à une série de défaillances, notamment un cadre légal dépassé, des procédures administratives inefficaces, une approche permissive face aux infractions, des insuffisances au niveau du contrôle et une traçabilité non fiable. Depuis l'attribution du carton jaune, un nouveau système de lois et de sanctions applicables au secteur de la pêche a été adopté en avril 2020, mais il reste encore à élaborer les principaux aspects législatifs avec les actes d'exécution. Ce n'est qu'une fois que l'ensemble du cadre légal aura été adopté que la Commission pourra analyser sa robustesse. L'application est aussi très importante, et la Commission suit la mise en œuvre de très près. Au cours de la dernière visioconférence, les services de la Commission ont été très clairs sur le fait qu'ils attendent des mises à jour régulières de la part des autorités. Quant au système de supervision, de contrôle et de surveillance, le premier objectif est que le projet de plan national de contrôle et d'inspection reflète les véritables besoins en termes de contrôle de la flotte nationale, en haute mer, dans les eaux et les ports de pays tiers et les usines de transformation. L'étroite coopération avec l'Équateur a pour but de vérifier que des mesures adéquates sont élaborées conformément aux obligations internationales et qu'elles sont accompagnées d'une mise en œuvre efficace.

En ce qui concerne le Liberia, un carton jaune a été émis en mai 2017. Des progrès ont été réalisés au cours de l'année écoulée sur des sujets essentiels comme l'adoption d'une nouvelle législation relative à la pêche, l'élaboration de nouveaux projets de règlements d'exécution ou encore la signature d'un Protocole d'accord entre les autorités de la pêche et du secteur maritime. Certains problèmes fondamentaux persistent et il convient de les examiner, notamment la question du contrôle efficace de la flotte internationale. Les principaux éléments de préoccupation concernant le Liberia sont l'immatriculation des navires, le financement durable des politiques halieutiques, notamment pour le pilier de contrôle, et la volonté politique de lutter contre la pêche INN. Tant que ces problèmes ne seront pas réglés, le carton jaune ne sera pas levé.



- **Échange de vues**

Linnéa Engström (MSC) aimerait en savoir plus sur la situation en Thaïlande, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux. Ils aimeraient savoir si la Commission a entamé un dialogue sur le volet social, principalement sur l'esclavage.

Desiree Kjølsen (DG MARE) répond que la Commission coopère avec la Thaïlande ainsi qu'avec d'autres pays ayant reçu un carton vert. La Commission a créé un Groupe de travail INN avec la Thaïlande, qui se réunit deux fois par an afin d'examiner des questions associées à la pêche INN. La prochaine réunion aura lieu au début du mois de décembre. La dernière visioconférence a eu lieu en mai. La DG MARE n'est pas en charge de la dimension sociale. La DG EMPL est encore en contact avec la Thaïlande. La représentante propose de fournir une réponse par écrit sur ce sujet après avoir contacté les collègues de la DG EMPL.

Après la réunion, Mme. Kjølsen a envoyé un courriel indiquant que la DG EMPL a d'étroits contacts avec la Thaïlande, notamment pour contrôler le respect des Conventions de l'OIT ratifiées par la Thaïlande grâce au Dialogue UE-Thaïlande sur le travail. L'ordonnance royale portant sur la pêche comprend plusieurs clauses relatives aux questions du travail, et la DG EMPL est en contact avec le Département des pêcheries pour suivre sa mise en œuvre.

Pierre Commère (ADEPALE) aimerait en savoir plus sur le Ghana, étant donné que la flottille de chalutiers ghanéens est aussi à l'ordre du jour. Le Ghana avait reçu un carton jaune en novembre 2013, qui fut ensuite levé en octobre 2015, mais des enquêtes réalisées par plusieurs ONG montrent que des activités illégales ont lieu au Ghana. C'est un sujet délicat, car la majorité des acteurs agissent de façon responsable et légale, notamment ceux de l'industrie thonière. Mais ces bonnes pratiques sont remises en question à cause d'autres opérateurs. Par conséquent, ils aimeraient savoir si la Commission avait examiné les pratiques du Ghana et si des mesures étaient envisagées.

Desiree Kjølsen (DG MARE) répond qu'une représentante de la Commission sera présente pour le dernier point de l'ordre du jour et qu'elle sera en mesure de fournir des informations détaillées. La Commission analyse les éléments de preuve présentés et n'est pas satisfaite de l'évolution au Ghana.

Linnéa Engström (MSC), vu que l'Équateur est le principal fournisseur de produits en conserve, aimerait savoir qui sont les second et troisième fournisseurs.

Desiree Kjølsen (DG MARE) ne dispose pas de cette information.



Accords de partenariat de pêche durable (APPD)

- **Présentation de l'exercice d'évaluation par un représentant de la Commission**

Le Président explique que mes APPD doivent garantir que l'approvisionnement en poisson du marché de l'UE est conforme aux lois internationales, aux ORGP et à d'autres dispositions. Le mot clé est « durable ». La coopération avec les pays en développement est nécessaire afin de relever les normes. D'après les informations fournies par les services de la Commission, le but est de lancer l'étude d'évaluation sur l'efficacité de ces accords avant la fin de l'année, afin de pouvoir la publier avant la fin de l'année prochaine. L'objectif est d'évaluer le cadre de gouvernance mis en place grâce aux APPD et leurs répercussions dans les pays tiers et dans l'UE. L'étude évaluera l'efficacité, la pertinence et la cohérence des différentes mesures de soutien, ainsi que la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'UE. Elle analysera également comment il est possible d'augmenter les bénéfices, les impacts et la visibilité. L'examen du soutien au secteur, des futures recommandations et des liens avec d'autres projets, stratégies et politiques fera l'objet d'une autre analyse. D'après le Président, il s'agit d'améliorer les normes qui s'appliquent aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Le MAC devrait participer dans cet exercice. La Commission fera appel à des consultants et les parties prenantes pourront participer aux consultations, c'est donc une opportunité que le MAC doit saisir. S'il y a des commentaires préliminaires, ils peuvent aussi être transmis de façon informelle à la Commission et nous pouvons revenir sur ce point lors d'une prochaine réunion.

- **Échange de vues**

Le Secrétaire général indique que le LDAC (CC Pêche lointaine) participe également à l'exercice d'évaluation. Le LDAC va envoyer un avis contenant des suggestions pour les termes de référence de l'étude la Commission. Concernant les futurs travaux du MAC, il est important de garder la perspective de marché et l'approche commerciale à l'esprit.

Pierre Commère (ADEPALE) indique qu'ils ont eu la possibilité de contribuer à l'avis du LDAC, qui couvrirait également les questions de marché. Le MAC devrait rester attentif à ce sujet et mettre l'accent sur la perspective de marché.

- **Prochaines étapes**

Le Président souligne que l'exercice d'évaluation était pertinent pour la question de la concurrence sur les chaînes d'approvisionnement, ce qui concerne le Groupe de travail 2. Par conséquent, le MAC doit rester engagé. Le Président demande au Secrétariat d'envoyer une courte note aux services de la Commission afin de les informer que le MAC aimerait participer au processus de consultation.



Brexit

- **Point d'information d'un représentant de la Commission sur les derniers développements du marché des produits de la mer**

Le Président indique que, vu le statut actuel des négociations, la Commission n'est pas en mesure de faire un point.

- **Présentation sur l'assistance aux opérateurs de l'UE pour continuer à exporter et à importer des produits de la mer vers le marché britannique, par Cristina Fernandez, Seafish**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président rappelle que, suite à la conclusion de l'Accord de retrait, le Royaume-Uni a formellement quitté l'UE. Pendant la période de transition, qui prend fin le 1er janvier 2021, le Royaume-Uni est resté membre du Marché unique et de l'Union douanière. A partir de cette date, l'UE et le Royaume-Uni devront échanger suivant les termes applicables aux pays tiers, avec déclarations de douane et autres documents. L'application de tarifs douaniers dépendra des résultats des négociations en cours. La présentation de SEAFISH se concentre sur les changements qui auront lieu, indépendamment du résultat des négociations.

Cristina Fernández (SEAFISH) présente le guide d'assistance de Seafish adressé aux opérateurs européens qui vont continuer à exporter et à importer des produits de la mer vers le marché britannique après la période de transition et reprend notamment les certificats de santé, les certificats de capture, les procédures douanières et les droits de douane britanniques.

- **Échange de vues**

Le Président souligne qu'à cause des négociations en cours, nous ne savons toujours pas si des droits de douane s'appliqueront. Avec ces négociations, les opérateurs ont eu du mal à se préparer. Une fois que les choses se seront précisées, on s'attend à ce que le Royaume-Uni et l'UE organisent un exercice d'information. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il introduira progressivement ces exigences et qu'une période de flexibilité et de tolérance s'appliquera afin de permettre aux opérateurs de s'adapter. La Commission européenne n'ayant pas adopté cette approche, les exigences en matière de documentation s'appliqueront aux produits britanniques allant vers l'UE dès le 1er janvier 2021.

Sean O'Donoghue (KFO), en ce qui concerne les inspections aux frontières du Royaume-Uni pour les débarquements de poisson frais, aimerait savoir si les listes ont été publiées et quelles sont les dispositions. Ils aimeraient également savoir si les dispositions seront imposées progressivement.



Cristina Fernández (SEAFISH) explique que le poisson frais provenant de l'UE et débarqué directement au Royaume-Uni ne devra pas passer par un poste d'inspection frontalier. Cette disposition s'applique uniquement aux produits surgelés. Pour le poisson frais, il y a des ports britanniques de débarquement désignés. Il s'agit des ports désignés dans les conventions de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est.

Felicidad Fernández Alonso (ANFACO-CECOPESCA), concernant les exigences en matière d'étiquetage, aimerait savoir s'il y aura des changements par rapport aux informations à fournir obligatoirement aux consommateurs sur les étiquettes des produits de la mer. En ce qui concerne les certificats de capture, ils aimeraient savoir si cela s'applique aux exportations du Royaume-Uni vers l'UE.

Cristina Fernández (SEAFISH) répond que l'information relative aux dispositions d'étiquetage est disponible sur le site officiel des autorités britanniques. Pour les produits de la mer, il est important de maintenir l'*ID mark*, qui sera exigée. Concernant les certificats de capture, pour l'instant le gouvernement britannique recommande aux opérateurs de s'inspirer du certificat de capture de l'UE. Les autorités attendent l'élaboration d'un nouveau modèle de certificat de capture qui sera publié incessamment sous peu et couvrira aussi les produits de la mer.

- **Prochaines étapes**

Le Président espère que la Commission échangera avec le MAC une fois que les négociations en cours auront abouti. A l'avenir, ces informations seront pertinentes pour le Groupe de travail 2, qui a une vision plus commerciale, mais aussi pour les autres groupes de travail. Le Comité exécutif devra par conséquent définir la marche à suivre.

Sean O'Donoghue (KFO) reconnaît que le Comité exécutif devra réfléchir à la question. Il y a quelques années, le Comité exécutif avait convenu d'attendre la conclusion des négociations avant de revenir sur la question. C'est un sujet que le MAC devrait mentionner lors de la réunion inter-CC de janvier 2021, et il espère donc que des échanges auront lieu en amont.

Guus Pastoor (Visfederatie) confirme que le Comité exécutif s'est mis d'accord pour attendre la fin des négociations. Certains sujets concernent plusieurs CC, comme c'est le cas du marché et de la gestion des pêcheries. La gestion des pêcheries concernera davantage les autres CC, mais c'est un sujet qui pourrait aussi être pertinent pour le MAC s'il est associé à des questions de durabilité du marché. Il existe des problématiques de marché très claires qui intéressent le MAC. La réunion inter-CC devra aussi examiner les répercussions du Brexit sur le fonctionnement et les membres des CC. Globalement, le MAC sera moins touché, étant donné qu'il couvre la totalité du marché et qu'il compte de grandes organisations représentatives parmi ses membres. Certains CC associés à un périmètre géographique clairement délimité et ayant de nombreux membres britanniques seront plus fortement touchés. Au cours des prochaines semaines, la situation va se préciser, et nous



pourrons mieux saisir les répercussions pour le MAC. En tant que président du MAC, il estime que le Comité exécutif devra peut-être organiser une réunion dédiée début 2021 dans le but de préparer la réunion inter-CC.

Cristina Fernández (SEAFISH) indique que SEAFISH va organiser un atelier sur les procédures douanières. Le webinaire sera enregistré et les présentations seront disponibles.

Focus Group sur le commerce

- **Examen et adoption éventuelle du projet de Termes de référence**

Le Président rappelle que, lors des réunions précédentes, le MAC a examiné la proposition législative relative aux CTA. Les membres avaient conclu qu'il serait préférable que le groupe de travail examine la question générale de l'approvisionnement du marché sous différents angles, comme les CTA, SPG, SPG+ et ALE. Lors de la dernière réunion, l'un des points d'action était que le Secrétariat et le Président rédigerait une proposition de Termes de référence pour un éventuel Focus Group sur le commerce. L'objectif du document est de recentrer les échanges et de déterminer les principaux points à examiner. Plusieurs aspects doivent être pris en compte, comme les pratiques de travail, les chaînes d'approvisionnement responsables et durables, la coopération au sein des instances internationales existantes, le développement durable, l'impact sur les stocks et la durabilité en général. Il serait impossible de couvrir toutes les problématiques dans un seul projet d'avis. Néanmoins, certains sujets ont été maintenus volontairement dans le projet de Termes de référence afin de parvenir à un consensus. Certaines thématiques nécessitent une approche plus factuelle et un Focus group restreint pourrait permettre de les cataloguer. C'est le cas des différents angles d'entrée sur le marché et des législations. La plupart de ces informations sont disponibles sur EUMOFA et dans d'autres études. Une fois que nous connaissons le contexte, il sera possible d'examiner les problèmes spécifiques qui affectent les points d'entrée sur le marché. Il est aussi important de définir le meilleur format. Il sera peut-être préférable de produire plusieurs fragments d'avis, plutôt qu'un avis global.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V.) estime qu'il faut restreindre le projet de Termes de référence et que plusieurs Focus groups seront peut-être nécessaires. Ils insistent sur l'absence de données factuelles. Au cours des derniers mois, beaucoup d'informations erronées ont été échangées et nous avons donc besoin d'une solide base de données sur la capacité des pêcheurs européens à approvisionner le marché de l'UE afin de connaître les quantités à importer. Il serait donc utile de disposer d'un Focus group en charge de la collecte de données avant de prendre des mesures supplémentaires. Il conviendrait de classer l'information par espèces afin que les futurs échanges soient plus productifs.

Sean O'Donoghue (KFO) souligne qu'il faut être prudent lors de la définition du périmètre du Focus Group. Le Focus Group doit être un groupe d'experts dont la mission sera d'aider le groupe de travail



à produire un avis. Les Termes de référence proposés seraient plus adaptés au Groupe de travail. Nous pourrions proposer une liste de tâches spécifiques à assigner au Focus Group. Ils conviennent que le groupe de travail devrait aborder les sujets progressivement.

Pierre Commère (ADEPALE) est d'accord avec l'intervenant précédent, il vaut mieux éviter d'en faire trop à la fois. Dans le cas de l'avis sur les conditions de concurrence équitables, la Commission avait indiqué qu'il était trop vaste et qu'il était difficile d'y répondre. La DG TRADE a récemment publié son Plan stratégique pour la période 2020-2024: il serait peut-être intéressant que le MAC y réagisse.

Le Président demande aux représentants de la Commission des informations sur le lien entre le Plan stratégique 2020-2024 et l'Examen de la politique commerciale.

João Nunes (DG MARE) explique que la Commission serait intéressée par les échanges du MAC sur ce sujet. La Commission est intéressée par les retours sur l'Examen de la politique commerciale.

Núria Navarro Díaz (DG TRADE) explique que la consultation publique relative à l'Examen de la politique commerciale s'est terminée le 15 novembre 2020. La DG TRADE communiquera sur les résultats de la consultation début 2021. Le Plan stratégique 2020-2024 a été publié cette semaine. Il s'agit de deux documents différents. Les priorités commerciales pour l'année prochaine seront: 1) le cadre multilatéral, y compris l'OMC, 2) la mise en œuvre et l'exécution des ALE, notamment le nouvel outil Access2Markest qui vise à aider les opérateurs commerciaux et les PME à respecter les objectifs en matière de commerce, en plus du nouveau Responsable européen du respect des règles du commerce qui est en charge de l'objectif de mise en œuvre; 3) les questions de durabilité.

Le Président souligne l'importance de la diffusion et de l'analyse du Plan stratégique 2020-2024. Les priorités identifiées par la DG MARE sont assez utiles, notamment sur la mise en œuvre et l'application du commerce, et sur la durabilité au sens large.

- **Prochaines étapes**

Le Président souligne que le groupe de travail devra adopter une approche partielle et progressive. Les preuves et les faits constitueront un bon point de départ. La classification des différents avantages et volumes par espèce via les différents accords sera donc un exercice utile. Une fois que cette phase de collecte sera terminée, il sera plus facile de déterminer les prochaines étapes. Le Président invite les volontaires à exprimer leur intérêt au Secrétariat pour participer à cet exercice de collecte de preuves, afin d'identifier les différents canaux d'approvisionnement pour différentes catégories: par espèces, quantités et valeurs. Le Président souligne qu'EUMOFA fournit des informations sur l'approvisionnement total du marché en faisant la distinction entre importations et exportations. Idéalement, le groupe d'experts réaliserait ces travaux dans un délai relativement court, afin de fournir une base pour les prochains échanges. Ce sera aussi une occasion pour les services de la



Commission de partager leurs visions sur les priorités commerciales, en permettant ainsi au MAC de s'aligner.

Le Secrétaire général rappelle que, lors de la réunion du Groupe de travail 2 du 22 septembre, les représentants de la Commission avaient fait une présentation sur les accords commerciaux. La présentation de la Commission couvre les négociations en cours dans le cadre de l'ALE avec l'Afrique de l'Est et du Sud. Lors de cette réunion, le groupe de travail avait exprimé son intérêt et son souhait de suivre les négociations. La Commission a engagé un consultant externe pour travailler sur le sujet et a mentionné le MAC comme partie prenante concernée. Le consultant externe a envoyé un sondage et une réponse est attendue d'ici la fin de l'année. Le consultant est disponible pour participer à une réunion afin de passer en revue les questions. Les membres peuvent aussi envoyer des réponses individuelles. Il est donc important que le groupe de travail définisse une marche à suivre pour répondre à la consultation.

Le Président propose que le Secrétariat envoie le sondage et que les membres expriment leur intérêt à participer, le cas échéant. Les membres auront un délai d'une semaine pour exprimer leur intérêt, s'ils estiment qu'une contribution de la part du MAC serait pertinente. Si un intérêt significatif et une opinion claire se dégagent, nous pourrions suivre une procédure écrite pour adopter le point de vue du MAC. Le Président encourage également les membres à répondre individuellement.

Les pratiques illégales du secteur de la pêche industrielle au chalut au Ghana et les liens avec les marchés européens

- **Présentation de l'enquête de terrain par Victoria Mundy, EJP**

Cliquez ici pour accéder à la présentation.

Victoria Mundy (EJP) présente l'enquête de terrain réalisée par EJP sur les pratiques illégales du secteur des chalutiers industriels au Ghana.

Sofia Villanueva (DG MARE) indique que la Commission partage les préoccupations soulevées par EJP. Le Ghana est une priorité. La dernière réunion du Groupe de travail INN UE-Ghana a eu lieu il y a un an. Depuis, les échanges se sont poursuivis de façon continue et une mission était prévue, mais elle a dû être annulée à cause de la pandémie du Covid-19. Les services de la Commission analysent actuellement les éléments disponibles afin de déterminer la marche à suivre et encouragent les autorités ghanéennes à coopérer. La représentante demande si EJP a envoyé le rapport sur les droits humains dans la flotte de chalutiers industriels à la DG EMPL, et si les autorités ghanéennes ont répondu aux alertes.

Victoria Mundy (EJP) répond que le rapport a été envoyé à la DG EMPL. Concernant les alertes, il n'y a pas eu de réaction. Les autorités ont déclaré que le VMS n'était pas opérationnel et qu'il était donc impossible de vérifier les positions AIS identifiées par EJP. Dans certains cas, les autorités ont déclaré



qu'aucune mesure ne serait prise. Au mois de décembre dernier par exemple, EJF et des pêcheurs locaux ont documenté un navire qui opérait illégalement dans la ZEE, mais les autorités ghanéennes ont répondu qu'aucune mesure ne serait prise, car le navire n'était pas opérationnel en raison de la pandémie. EJF aimerait qu'un suivi soit réalisé.

Pierre Commère (ADEPALE) estime que le travail d'EJF est essentiel. Toutefois, tous les acteurs de l'industrie ghanéenne ne participent pas forcément à des activités illégales. Il y a des opérateurs qui respectent les règles et prennent les mesures nécessaires, notamment dans l'industrie de la conserverie. Par conséquent, le projet d'avis ne doit pas uniquement se concentrer sur des accusations, il doit aussi promouvoir les bonnes pratiques. Ce n'est pas qu'une question d'accès, il en va aussi de la réputation des acteurs.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) aimerait savoir si le thon est concerné par le chalutage de fond au Ghana, et si les importations vers l'UE sont concernées.

Sofia Villanueva (DG MARE) explique que le fonctionnement de l'industrie thonière ghanéenne s'est amélioré depuis le carton jaune. Avant cela, il y avait des problèmes de contrôle et une absence de VMS. L'émission d'un carton jaune ne va pas avoir de répercussions sur le commerce du thon, vu que l'accès au marché sera maintenu.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) aimerait savoir quels sont les flux commerciaux européens affectés.

Victoria Mundy (EJF) explique que cela concerne les flottes démersales. Entre 10 et 15 chalutiers industriels de pêche démersale sont autorisés à exporter vers l'UE. Ces navires ne capturent pas de thon. Les quantités sont bien moins importantes que les flux commerciaux de thon. On parle d'environ 3000 tonnes de seiche, d'encornet et de poulpe vers l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

- **Examen du projet d'avis**

Le Président déclare que, sans préciser le contexte, la version actuelle du projet d'avis pourrait donner l'impression qu'il s'applique à l'ensemble de l'industrie ghanéenne et du commerce avec l'UE. Une lecture plus approfondie permet de comprendre qu'il fait référence aux pratiques systématiques des chaluts de fond. Par conséquent, un travail d'édition est peut-être nécessaire pour préciser le secteur concerné, au lieu de condamner la totalité de l'industrie, tout en favorisant une amélioration. Le Président est favorable aux recommandations proposées et espère que l'avis sera utile à la Commission.



Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) demande que l'on procède à des changements dans l'introduction, étant donné qu'il y a des références aux « produits de la mer à haut risque » et aux exportations de produits à base de thon, ce qui pourrait prêter à confusion. Il convient d'indiquer précisément les secteurs concernés.

Vanya Vulperhorst (Oceana) souligne qu'il est très important que le MAC prenne position sur cette question. Il y a des opérateurs européens actifs dans les pêcheries ghanéennes, notamment dans le secteur du thon. Plusieurs incitations commerciales visent à encourager le Ghana à s'améliorer, étant donné que les entreprises européennes importent et y pêchent. Il est important de prendre position contre les opérations illégales des chaluts de fonds démersaux. Le projet de texte ne contient pas d'allégations concernant la flotte thonière. Ils soulignent que, si la Commission émettait un carton rouge, d'autres produits de la mer seraient également touchés. Les importateurs européens ont donc tout intérêt à ce que la situation au Ghana s'améliore.

Le Président souligne qu'aucun membre ne s'est opposé aux recommandations. C'était surtout un problème de contexte, en particulier dans l'introduction.

Sofia Villanueva (DG MARE) explique qu'un avis du MAC serait utile à la DG MARE, y compris pour des échanges internes avec d'autres services de la Commission.

Le Président propose que le Secrétariat lance une procédure écrite pour adopter ce projet d'avis, une fois que les amendements reflétant les suggestions de rédaction d'EJF, ADEPALE et Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V. auront été pris en compte.

Notes d'orientation de la FAO sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture

- **Présentation d'un courrier conjoint Européche-LDAC à la FAO, par Daniel Voces, Européche**

Le Président explique qu'Europêche, ETF et le LDAC ont envoyé le courrier la FAO. Ils demandent au MAC s'il souhaite entériner le contenu du courrier.

Daniel Voces (Europêche) explique qu'il y a quelques années, Européche a signé un accord de collaboration avec le LDAC, qui était particulièrement intéressé par les questions sociales et de sécurité. Ils avaient déjà envoyé un courrier afin d'exprimer leur intérêt pour les notes d'orientation de la FAO et leur souhait d'y contribuer. En ce qui concerne les Notes d'orientation de la FAO sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, en 2017 la FAO a donné un mandat au Secrétariat de la FAO pour qu'il élabore ces orientations en collaboration avec les parties prenantes. Les notes d'orientation étaient prêtes en 2019. Mais certains gouvernements ont estimé que les notes n'étaient pas volontaires par nature en raison de la formulation ferme



utilisée dans le texte. Le Secrétariat de la FAO a donc reçu un second mandat pour élaborer un document de cadrage qui sera présenté en 2021. Europêche et ETF, en tant que partenaires sociaux de l'UE, ainsi que le LDAC, ont regretté l'opposition de certains gouvernements. Dans le courrier, ils encouragent la FAO à poursuivre ses travaux avec les autres agences compétentes des Nations Unies, comme l'OIT et l'OMI, afin d'éviter la duplication du travail. Les notes d'orientation étaient un peu difficiles à lire, ce qui peut constituer une difficulté pour les entreprises privées, notamment les PME. Le courrier salue la publication conjointe de l'OMI, l'OIT et la FAO qui vise à améliorer les orientations dans le but de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments relatifs à la pêche et à l'aquaculture. Les orientations pourraient être utiles pour comparer les normes sociales et renseigner les mesures de diligence raisonnable des entreprises. Vu que le document de cadrage des notes d'orientation sera examiné lors de la prochaine réunion du COFI, il faudrait que le MAC entérine le courrier rapidement.

- **Prochaines étapes: Possibilité d'entériner ou de préparer un courrier individuel**

Le Président propose d'élaborer un bref courrier expliquant que le MAC soutient le contenu et les recommandations du courrier conjoint rédigé par Europêche-ETF-LDAC et adressé à la FAO.

Guus Pastoor (Visfederatie) souligne que, si le groupe de travail souhaite entériner ce document, le Comité exécutif pourrait l'entériner via procédure écrite urgente.

DIVERS

Aucun



Résumé des points d'action

- Pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN):
 - o Continuer à superviser les avancées du système de cartons
- Accords de partenariat de pêche durable (APPD):
 - o Le Secrétariat informera les services de la Commission concernés de l'intention du MAC de participer aux consultations de l'exercice d'évaluation
 - o Le Groupe de travail 2 participera aux consultations de l'exercice d'évaluation
- Brexit
 - o Le sujet fera partie des points au prochain ordre du jour, à la lumière des conclusions des négociations et des échanges au sein du Comité exécutif et entre CC
- Focus Group sur le commerce
 - o Un Focus Group préliminaire sera créé dans le but de classer les instruments juridiques importants pour l'approvisionnement du marché ainsi que les volumes correspondants à chaque espèce
 - o Le Secrétariat enverra le sondage du consultant externe de la Commission sur l'ALE avec l'Afrique de l'Est et du Sud afin d'identifier les membres du MAC qui souhaitent participer à la contribution du MAC
- Les pratiques illégales du secteur de la pêche industrielle au chalut au Ghana et les liens avec les marchés européens
 - o Le Secrétariat va rédiger une nouvelle version du projet d'avis afin de refléter les suggestions de formulation faites par EJJ, ADEPALE et Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
 - o Le projet d'avis sera envoyé aux membres du GT2 par procédure écrite.
- Notes d'orientation de la FAO sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture
 - o Un projet de courrier de soutien au contenu et aux recommandations du courrier commun Européenne-LDAC sera soumis au Comité exécutif via une procédure écrite d'urgence



Liste des présents

Représentant	Organisation
Aitana López (observatrice)	Espagne
Andrew Kuyk (Président)	CEP
Angeles Longa Portabales	EMPA
Arnault Chaperon	FEAP
Catherine Pons	FEAP
Cristina Fernández (observatrice)	Royaume-Uni (Seafish)
Daniel Voces de Onaíndi	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Desiree Kjolsen	Commission européenne
Emiel Brouckaert	AEOP
Erin Priddle	MSC
Federico Facchin	COPA COGECA
Felicidad Fernández Alonso	ANFACO-CECOPECA
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor	Visfederatie
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
João Nunes	Commission européenne
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores
José Carlos Escalera Aguilar	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
Juana María Parada Guinaldo	OR.PA.GU.
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Vilhelm Poulsen	WWF
Lebo Mofolo	FRUCOM



Représentant	Organisation
Linnea Engström	MSC
Malgorzata Kieliszewska (observatrice)	Pologne
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Maria Sofia Villanueva	Commission européenne
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Monika Kołodziejczyk (observatrice)	Pologne
Nicolás Fernandez Muñoz	OPP72
Núria Navarro Díaz	Commission européenne
Oliver Robinson	FEAP
Patrick Murphy	IS&WFPO
Pedro Luis Casado López	OPP80
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pierre Commère	ADEPALE
Pim Visser	VisNed
Purificación del C. Fernández Alvarez	OPPC-3
Quentin Marchais	ClientEarth
Ricardo Varanda Ribeiro	Commission européenne
Rosalie Tukker	Europêche
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López Garcia	OPP LUGO
Signe Aaskivi	AECP
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Sofia Villanueva	Commission européenne
Thomas Wenzel Kruse	Danish Fishermen PO
Vanya Vulperhorst	Oceana
Victoria Mundy	Fondation pour la justice environnementale



PROJET

